



Conseil économique, social et environnemental local (CESEL)

Créé en février 2018, le CESEL est une instance de concertation qui a pour but de renforcer la démocratie locale en associant les habitants à la prise de décision municipale. Réunissant des Livryens d'horizons divers, il traite de problématiques économiques, sociales et environnementales.

Qui compose le CESEL ?



Placé sous l'autorité du maire, qui en est le président, le CESEL réunit 32 acteurs de la vie locale livryenne. Parmi eux, 20 sont désignés par le maire, dont 5 sur proposition de l'opposition municipale. 4 représentants du monde associatif, 4 représentants du monde économique et 4 représentants de la société civile complètent cette assemblée dont la diversité est voulue la plus large possible. Les membres sont désignés pour 3 ans. Toute personne ayant des intérêts personnels ou professionnels à Livry-Gargan (domicile, activités professionnelles ou bénévoles) peut en faire partie.

Quelles sont ses missions ?

Organe apolitique, le CESEL est chargé d'apporter à la municipalité son expertise sur des sujets économiques, sociaux et environnementaux d'intérêt local. Ses membres sont répartis en trois commissions :

- ▶ la commission vie sociale et économique
- ▶ la commission environnement
- ▶ la commission évaluation des politiques publiques

Au sein de chacune, les membres ont pour mission de réaliser des études, des analyses et des travaux divers menant à l'élaboration d'avis motivés destinés à éclairer le maire dans sa prise de décision. La municipalité peut demander l'avis du CESEL sur un sujet dès lors qu'elle le juge nécessaire.

Quelle utilité pour la Ville ?

Pensé comme un espace de concertation, le CESEL est aussi un lieu de dialogue et de propositions. À la différence des conseils de quartier, il n'est pas chargé de faire remonter les problèmes quotidiens des habitants et n'est pas un relais de doléances pour la population. C'est un outil d'échanges et de perspectives qui aborde les grands projets et enjeux de la Ville future. Permettant de mettre à disposition les compétences des membres de la société civile au service de la collectivité et des Livryens, il offre ainsi l'opportunité de créer un véritable partenariat entre la Ville, les habitants et les acteurs socio-économiques de la commune sur le long terme.



Téléchargement



**Compte-rendu de la séance
du 04/05/2021 .pdf - (290Ko)**



**Réunion d'installation mars
2021 .pdf - (276Ko)**



**Compte-rendu de la séance
du 15/01/2019 .pdf - (1,35Mo)**



**Compte-rendu de la séance
du 13/03/2019 .pdf - (1,36Mo)**



**Compte-rendu de la séance
du 07/05/2019 .pdf - (1,39Mo)**



**Études "déjections canines"
.pdf - (116Ko)**



**Rapport_de_reflexion_sur_le_d
Hochailles.pdf - (222Ko)**



**Rapport annuel du bureau
2018 .pdf - (99Ko)**



**Règlement du CESEL .pdf -
(177Ko)**



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43